

## L'assurance-chômage

Tous les employés sont assurés contre le chômage. Si vous perdez votre emploi, vous pouvez recevoir une aide financière pendant une certaine période. Pour cela, vous devez vous annoncer auprès d'un Office régional de placement (ORP). Les ORP conseillent les chômeurs et les aident dans les recherches d'emploi.

### L'assurance-chômage

Tous les employés doivent cotiser pour l'assurance-chômage (AC). Chaque mois, une partie du salaire de l'employé est retenue pour payer l'AC. C'est la moitié de la cotisation. L'employeur paie l'autre moitié.

Si vous perdez votre emploi, vous recevez des allocations chômage d'une caisse de chômage. Le montant des allocations chômage dépend de différents critères.

Vous exercez une activité professionnelle indépendante ?

Alors vous ne pouvez pas vous assurer auprès de l'assurance chômage.

### **Vous êtes au chômage ? Que faire ?**

Vous allez perdre votre travail ? Vous avez perdu votre travail ? Alors annoncez-vous au plus vite auprès de l'Office régional de placement (ORP) le plus proche.

#### **Inscrivez-vous en ligne sur Jobroom.**

Conseil : Annoncez-vous dès que vous apprenez que vous allez perdre votre emploi.

Au plus tard, le 1er jour du chômage.

L'ORP vous donne des informations et vous accompagne.

### **Les Offices régionaux de placement (ORP)**

L'Office régional de placement (ORP) vous conseille et vous aide à retrouver rapidement un emploi.

Si vous recevez des allocations chômage, vous devez aller aux entretiens. C'est obligatoire.

L'ORP propose également des cours ou des programmes de formation et d'occupation.

Certains sont obligatoires et d'autres pas, selon votre situation personnelle.

Vous n'avez pas encore travaillé en Suisse ? Et vous cherchez un emploi ?

Vous pouvez vous inscrire à l'ORP. Vous recevrez des conseils pour faire votre CV par exemple. Mais vous ne recevrez pas d'allocations chômage.

### **Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)**

[www.bonjour-jura.ch/fr/securite-sociale/lassurance-chomage](http://www.bonjour-jura.ch/fr/securite-sociale/lassurance-chomage)